

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Ville de Lallaing

Convocation du 10 février 2021

Séance du 16 février 2021 à 17h15 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice

### **PUBLIEE LE**

**Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Stella DEVIGNE, Mme Nacera SOLTANI, M. Guillaume BASTIEN, Mme Christine DEGRYSE, Mme Martine TASSART-TENEDOS, M. Jean-Claude HUMETZ.**

**Absent(s) :**

**Procuration (s) : Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Stella DEVIGNE.**

^	^	^	Nombre de Votants :	09
^	^	^	Pour :	09
^	^	^	Contre :	00
^	^	^	Abstentions :	00

N°	2021	01	03
----	------	----	----

### **CREATION D'UN SERVICE DE PETITS TRAVAUX ET DE PETIT JARDINAGE**

Monsieur Le Président du CCAS souhaite proposer un nouveau service consistant en la réalisation de petits travaux d'intérieurs et de jardinage pour le public suivant :

- personnes âgées de plus de 65 ans,
- personnes en perte d'autonomie,
- personnes bénéficiaires de l'AAH.

#### **Article I – PRESENTATION DU SERVICE**

Le service « Petits travaux d'intérieur et de jardinage » s'adresse aux personnes :

- de plus de 65 ans,
- ou en perte d'autonomie,
- ou bénéficiaires d'une Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Il sera géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Lallaing.

Ce service, qui s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans et/ou ayant une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) et /ou en perte d'autonomie, a pour vocation d'aider ces personnes dans les actes de la vie quotidienne et de favoriser leur maintien à domicile.

#### **Article II – CONDITIONS D'ADMISSION**

Les personnes devront remplir un dossier d'inscription. Un prélèvement automatique sera effectué. Chaque situation sera étudiée au mieux.

#### **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Les rendez-vous seront à prendre auprès du CCAS et la réservation devra être enregistrée une semaine à l'avance.

Les prestations auront lieu le lundi après-midi, mardi après-midi et mercredi après-midi en fonction du planning.

Pour des raisons climatiques ou nécessité de service, les prestations pourront être annulées et ou reportées.

### **Article III – PARTICIPATION FINANCIERE**

## **Un minimum de commande de 16 euros est obligatoire**

### **TARIF PETITS TRAVAUX D'INTERIEUR :**

Tarif basé sur le tarif horaire du Smic en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année : soit 8,11 euros net en 2021.

Un forfait minimum de 30 minutes sera facturé, toute ½ heure entamée sera due.

*En cas d'achat de fourniture :*

- si déplacement sur Lallaing : un forfait de 30 minutes sera facturé pour le déplacement,
- si déplacement sur Montigny : un forfait d'une heure sera facturé pour le déplacement.

Les fournitures seront à la charge du demandeur.

Pour des travaux de grande ampleur un devis sera établi mais il n'y aura pas d'intervention supérieure à 3 heures.

### **TARIF PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE :**

Un devis sera réalisé avant chaque intervention avec un forfait de 30 minutes minimum. Il n'y aura pas de d'intervention supérieure à 3h.

Prestations Espaces verts	Tarifs			
	Moins de 1065€	Entre 1065€ et 1329€/mois	Entre 1330 et 1489€	A partir de 1490€
<b>Enlèvement des végétaux à la demande</b>	Forfait de 30 minutes	Forfait de 30 minutes	Forfait de 30 minutes	Forfait de 30 minutes
<b>Taille haie (Par mètre linéaire)</b>	2 €	4 €	6 €	8 €
<b>Taille rosiers (Par mètre linéaire)</b>	1 €	2 €	3 €	4 €
<b>Taille lauriers (Par mètre linéaire)</b>	3.00 €	6.00 €	9.00 €	12.00 €
<b>Ramassage de feuilles Désherbage (Par m2)</b>	2.50 €	5.00 €	7.50 €	10.00 €

<b>Bêchage (Par m2)</b>	3.50 €	7.00 €	10.50 €	14.00 €
<b>Entretien graminées Entretien massifs arbustifs Préparation du sol avant semis  (Par m2)</b>	1.70 €	3.40 €	6.80 €	8.50 €
<b>Tonte Enlèvement des végétaux à la demande Forfait 30 minutes</b>	<b>Entre 0 et 49 m2</b>	Forfait 1h		
	<b>Entre 50 et 99 m2</b>	Forfait 1h45		
	<b>Entre 100 et 149 m2</b>	Forfait 2h45		

Les montants sont fixés par délibération du Conseil d'Administration.

***Un règlement intérieur sera transmis à chaque personne bénéficiant de ce service.***

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour extrait certifié conforme,  
 La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES

